

Le SCoT Marne, Brosse et Gondoire démarre

Dessignons ensemble l'avenir du territoire !

EDITO



Michel CHARTIER

Président de la Communauté
d'Agglomération de Marne et Gondoire
Président du SIEP du secteur III de Marne-la-
Vallée

L'élaboration d'un SCoT est un moment fort pour les collectivités territoriales. Imaginer un territoire à l'horizon 2020-2025 nécessite la mobilisation et l'implication de tous les acteurs.

Moment privilégié, la journée du 13 mars 2009 marque le lancement officiel du SCoT Marne, Brosse et Gondoire.

Aussi, je tenais à remercier toutes les personnes qui ont répondu favorablement à l'invitation conjointe de Marne et Gondoire, Bussy-Saint-Georges et Montévrain.

Le développement économique, les déplacements, le logement, la préservation des espaces agricoles et naturels sont autant d'enjeux qui furent évoqués par les représentants et élus de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération et des différentes communes.

Ce moment de réflexion, d'échange et de convivialité doit permettre d'initier un dialogue constructif entre les différents acteurs du territoire, afin de mener le projet du SCoT à bon port, dans le respect des préoccupations de chacun.

»»» La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les communes de Bussy-Saint-Georges et de Montévrain, ont manifesté la volonté de construire ensemble leur avenir en lançant l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce projet, porté par le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation (SIEP) du Secteur III de Marne-la-Vallée, a pour objectif de déterminer les orientations et les axes d'actions

en matière d'aménagement du territoire et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

Ce travail d'équipe entre élus, acteurs socio-économiques et citoyens permettra de construire la vie quotidienne de chacun : habitat, emploi, transport, environnement....



QU'EST CE QU'UN SCoT ?

Le SCoT est initié par la loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, prenant la suite du SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme). Contrairement à la vocation planificatrice du SDAU, le SCoT n'est pas un document de zonage mais vise avant tout à construire un projet de territoire.

»»» Le SCoT est un projet stratégique d'aménagement et de développement d'un bassin de vie qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace à l'horizon 10 - 15 ans.

»»» Le SCoT définit des orientations fondamentales pour le bon équilibre de son territoire. Il tend ainsi à concilier croissance et valorisation de la qualité de vie.



QUELS SONT LES ENJEUX DU SCoT ?

Les enjeux du SCoT impliquent une projection à dix ou quinze ans sur l'organisation de notre territoire.

Les élus doivent s'entendre pour planifier une gestion cohérente et dynamique du territoire en étant complémentaires tout en tenant compte des spécificités des uns et des autres.

»»» Le SCoT détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers.

»»» Le SCoT doit permettre de satisfaire les besoins en logements, activités économiques, équipements publics, en veillant à la desserte en moyens de transports, à la préservation des ressources naturelles et à l'utilisation économe et équilibrée des sols.

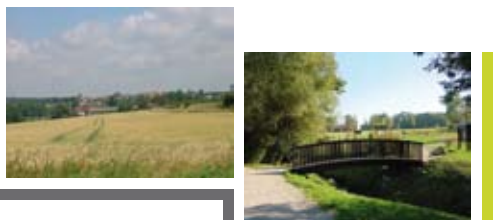
»»» Le SCoT assure la cohérence des politiques et des projets des collectivités qui composent son périmètre: urbanisme, habitat, développement économique, services à la population, déplacements, équipements commerciaux, environnement... au mieux des intérêts de tous.

LE SCoT : UN PROJET DURABLE

« Le développement durable signifie la satisfaction des besoins élémentaires de tous, et pour chacun, la possibilité d'accéder à une vie meilleure. Il répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité pour les générations futures à satisfaire les leurs. » (Rapport Brundtland, 1987)

Selon l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme, le SCoT doit s'inscrire dans une démarche de développement durable, en favorisant notamment la mixité urbaine et sociale, l'utilisation économe des espaces naturels et urbains, la maîtrise des déplacements, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau et les écosystèmes.

L'utilisation économe de l'espace, enjeu majeur du SCoT Marne, Brose et Gondoire, consiste à limiter l'urbanisation des espaces naturels, à éviter de gaspiller le foncier et à favoriser le renouvellement urbain des espaces disponibles, en friche ou déjà urbanisés.



»»»» Qu'est-ce qu'une AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) ?

Souhaitant engager une réflexion stratégique et durable sur le développement durable de son territoire, le SIEP du secteur III de Marne-la-Vallée inscrit l'élaboration du SCoT dans une Approche Environnementale de l'urbanisme (AEU).

L'AEU est une démarche créée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour accompagner et animer les projets urbains sous l'angle environnemental.

L'AEU interviendra tout au long du processus d'élaboration du SCoT :

»»» par la **réalisation d'un diagnostic de l'état initial de l'environnement** : bilan complet des points forts et des points faibles du territoire pour chaque thématique environnementale et identification des enjeux environnementaux prioritaires sur le périmètre du SCoT

»»» en introduisant **des préconisations environnementales urbaines et architecturales** dans la conception du projet

»»» en traduisant **par des pistes d'action concrètes** les principes du SCoT pour une mise en œuvre optimale des objectifs environnementaux.

LE SCoT MARNE, BROSSSE ET GONDOIRE



QUI LE REALISE ?

Le SCoT Marne, Brosse et Gondoire est élaboré par le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation (SIEP) du Secteur III de Marne-la-Vallée.

Il a pour mission l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale Marne, Brosse et Gondoire.

Il est chargé de piloter la réflexion autour du territoire du SCoT et de mettre en œuvre l'ensemble des outils liés à la conduite du projet, la communication et la concertation. Enfin, le SIEP arrêtera les orientations du Schéma, approuvera le SCoT et assurera sa mise en application, tout en favorisant le dialogue entre les collectivités constitutives du territoire.

Le Comité syndical du SIEP constitue l'organe délibérant. Il est composé de 38 délégués (titulaires et suppléants) élus par les conseillers communautaires ou municipaux. Par ailleurs, 5 membres siègent au Bureau : 1 Président, 3 vice-présidents et 1 secrétaire.

SUR QUEL TERRITOIRE ?

>>>> **17** communes : Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches-sur-Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne ;

>>>> **79 932** habitants :

> 55 614 habitants pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

> 19 027 habitants pour la commune de Bussy Saint-Georges

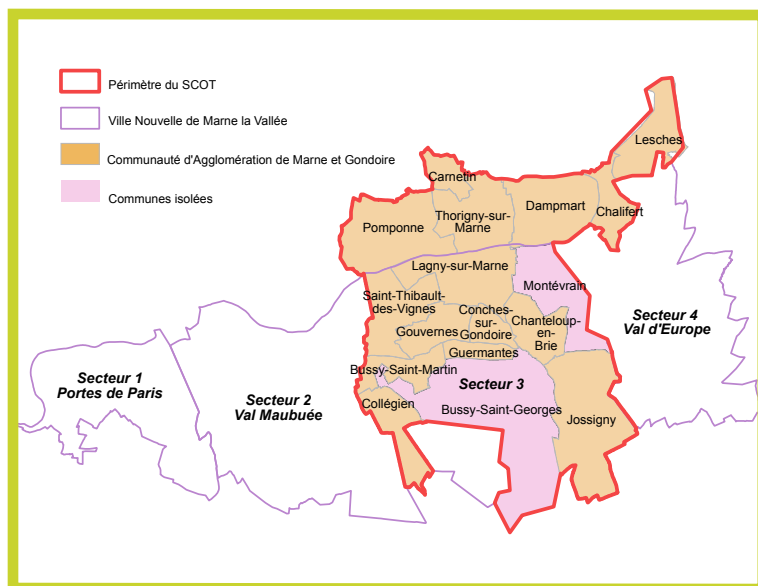
> 5 291 habitants pour la commune de Montévrain

>>>> Et un territoire de **8200** hectares.

QUEL CADRE DE REFERENCE ?

Les documents d'urbanisme et d'aménagement qui réglementent le territoire doivent être compatibles avec le SCoT : Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, opérations d'aménagement, Programmes Locaux de l'Habitat, etc.

De même, le SCoT doit être compatible avec les différents documents officiels nationaux ou territoriaux d'aménagement, de développement et de mise en valeur, qui fixent des directives et des objectifs : Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF), Opération d'Intérêt National de Bussy-Saint-Georges, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), etc.



QUELLES SONT LES ETAPES DU SCoT?

Le contenu du SCoT est très réglementé. Il se matérialise par des documents écrits, qui doivent être révisés au minimum tous les 10 ans.

A partir d'un diagnostic préalable, le SCoT a pour objet d'établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour le territoire, puis de fixer les conditions de mise en œuvre de celui-ci.

Aussi, l'élaboration du dossier de SCoT comprend trois étapes :

2ème étape, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

>>> JUILLET à OCTOBRE 2009

Le PADD traduit le projet et les choix politiques des élus en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou encore de déplacements. Il offre des orientations d'aménagement, dans le respect des principes de développement durable.

1ère étape, le diagnostic :

>>> DECEMBRE 2008 à JUIN 2009

Le diagnostic dresse un état des lieux exhaustif du territoire au point de vue social, démographique, économique, environnemental... Il dresse également un état initial de l'environnement et évalue les incidences du projet sur l'environnement, etc...

Il constitue l'objet du rapport de présentation.

3ème étape, le DOG (Document d'Orientations Générales) :

>>> NOVEMBRE 2009 à AVRIL 2010

Le DOG correspond à la traduction en actions concrètes des grands axes définis dans le PADD. Il est accompagné d'annexes et de documents graphiques : cartes, schémas, données statistiques, etc.

L'approbation du SCoT Marne, Brosse et Gondoire est prévue pour le premier trimestre de l'année 2011.

COMMENT S'INFORMER ? COMMENT PARTICIPER ?

La démarche SCoT associe un grand nombre d'acteurs : population du territoire, personnes publiques et autres organismes institutionnels pendant toute la durée d'élaboration du projet.

A chaque phase du projet, le SIEP du secteur III de Marne-la-Vallée se tournera vers les habitants afin de les informer et de leur demander leurs avis car l'implication du plus grand nombre d'acteurs locaux est une condition nécessaire à la réussite du projet.

Dans cet objectif, des outils variés vont être développés tout au long de la procédure.

>>> **Des réunions publiques régulières** afin d'informer pas à pas de l'avancée du projet.

>>> **Des ateliers de travail** autour du projet

>>> **Une exposition** présentant le projet et des espaces d'expression et de création ouverts à tous.

>>> **Un site Internet dédié au projet :**

www.scot-marne-brosse-gondoire.fr, présentant des informations actualisées sur l'avancée des études (mise en ligne prévue fin mars 2009)

>>> Et enfin, **une information à chaque étape du projet** dans les journaux communaux et intercommunaux.



Contact

Laurence MALDONADO

Chef de projet SCoT Marne, Brosse et Gondoire
laurence.maldonado@marneetgondoire.fr

Tel : 01 60 35 46 83